

Direction Commande publique

OBJET : CONCLUSION D'UN MARCHÉ ' TRAVAUX DE DÉSAMIANTAGE DE L'ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS ' N°202006

La Maire de la Commune d'Annonay,
Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.
Vu la délibération n°204.2017 du 10 juillet 2017 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la Ville d'Annonay souhaite confier les travaux de désamiantage de l'ancienne caserne des pompiers à une société privée,

DECIDE

Article 1

La conclusion d'un marché de travaux cité en objet avec la société EQUILIBRE ENVIRONNEMENT, sise 15 impasse des Charmilles à ROUSSILLON (38150) pour un montant de 98 400,00 € TTC.

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société désignée ci-dessus.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le /2020 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Fait à Annonay, le 12 mai 2020
La Maire
Antoinette SCHERER

